

0440049P
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ARISTIDE BRIAND
19 RUE LOUIS BLANC
44262 NANTES CEDEX 2
Tel : 0240350550

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 24
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Vincent Payen-De-La-Garanderie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2020

Numéro de la DBM : 7

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 7

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM N°7 - Le CA adopte la DBM n°7 (Prélèvement sur fonds de roulement de 26244,89€, dont 11244,89,00€ sont affectés au Service de Restauration et d'hébergement, et 15000,00€ sont affectés au Service Administration et Logistique).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0